

Règlement pour l'octroi des crédits pour un séjour à l'étranger dans le cadre d'un doctorat

Crédits CCCI de l'ULB et
bourses de voyage de la Communauté française de Belgique

Objet :

- Crédits octroyés aux doctorants de l'ULB dans le cadre de la préparation de leur thèse de doctorat pour participer au financement de **séjours moyenne durée (2 à 6 mois maximum), au sein d'une université étrangère** (crédits CCCI et bourses CFB) ou **sur un terrain de recherche** (bourses CFB uniquement¹)

Condition d'éligibilité :

- Le doctorant doit être **inscrit, à l'ULB, au moins en 2^{ème} année de thèse²**, au moment de l'introduction de la demande.
- Le doctorant ne peut recevoir qu'un seul crédit de ce type tout au long de sa thèse³.
- Ce financement n'est pas cumulable avec les crédits d'impulsion de la Commission de Classement des Crédits de Relations Internationales (CCCI).
- Les bénéficiaires des bourses de doctorat de coopération au développement pourront présenter une demande pour des séjours de recherche en dehors du pays de l'institution de la codirection ou de la cotutelle.
- Le doctorant doit s'être assuré que son séjour ne peut être pris en charge par un crédit du FNRS.
- Ce crédit sera attribué automatiquement aux doctorants de l'ULB qui auront été classés en ordre prioritaires à l'ULB pour une des bourses de l'UC Berkeley réservées à l'ULB⁴ ainsi qu'aux étudiants inscrits dans le cadre d'une cotutelle avec une des universités du G3

Les crédits seront attribués sur base des critères suivants :

- les **critères de qualité** : qualité du **doctorant ULB** (CV) et de **la demande** (projet montrant bien l'intérêt et l'importance des retombées) ;
- les doctorants en cotutelles sont, en principe, considérés comme prioritaires.
- le fait de postuler à d'autres sources de financement (FNRS, bourses étrangères etc.) est considéré comme un élément positif,
- Pour les crédits de séjour dans une université étrangère :
 - **importance pour l'ULB** de la demande dans sa stratégie institutionnelle et dans la **dynamique de collaboration** entre les deux universités ;
 - le « **retour** » pour l'institution et pour le demandeur.

1 Les séjours concernant uniquement de la recherche de terrain financé par les bourses de la CFB ne pourront commencer avant le 1^{er} juillet suivant la sélection. De manière générale, les séjours commençant après cette date seront privilégiés.

2 Excepté pour les étudiants inscrits dans le cadre d'une cotutelle avec l'une des universités du G3 et qui peuvent postuler dès la signature de la convention par les autorités des deux universités

3 Ceci signifie que les doctorants qui ont déjà obtenu une bourse de voyage de la Communauté française de Belgique (CFB) ou de la CCCI ne sont pas éligibles. A titre exceptionnel les doctorants qui ont un contrat d'assistant à l'ULB pourront bénéficier d'un maximum de deux crédits de ce type tout au long de leur thèse

4 Pour les doctorants qui seront retenus par l'UC Berkeley, le crédit doctoral s'ajoutera à la bourse de l'UC Berkeley de manière à ne pas dépasser un maximum de 4000 €

Montant maximum : 3.000€ maximum pour un séjour dans un pays de l'Union européenne et 4.000€ maximum pour un séjour dans un pays hors Union européenne.

Cette aide couvre les frais de voyage et de logement sur base de pièces justificatives originales. Dans le cadre d'un crédit CCCI, elle peut également couvrir les frais d'inscription dans une institution étrangère à concurrence de 1000€.

Date d'introduction des demandes au Service International et procédure :

Les candidatures doivent être introduites, pour le **1^{er} février**, sur le formulaire ad hoc.

Le formulaire complété online, **imprimé et signé** devra être accompagné des documents suivants :

- CV du doctorant (si possible, selon le modèle de l'Europass);
- Formulaire complété online par le promoteur ULB, **imprimé et signé par celui-ci** ;
- Lettre d'accueil d'une université étrangère (ou la convention de cotutelle de thèse, pour les doctorants en cotutelle) ou de la structure d'accueil, si opportun
- Une note de motivation en 2 pages maximum (en français ou en anglais), décrivant d'une part les liens entre la recherche du doctorant et le séjour envisagé d'autre part l'état d'avancement de la thèse.